PROCES DE LUVUNGI : 21 PERSONNES ONT ÉTÉ RECONNUES COUPABLES D'ACTES DE VIOL ET VIOLENCES SEXUELLES

MASSACRE DE KASIKA: 20 ANS DÉJÀ ! TRIBUNE AU PROFESSEUR ALPHONSE MAINDO

ATELIER SUR LA COMPASSION POUR LES MÉDECINS DE L'HÔPITAL DE PANZI

LE FONDS MONDIAL POUR LES SURVIVANTES ET LE MOUVEMENT NATIONAL DES SURVIVANTES RENCONTRENT CHANTAL MULOP ET LES MINISTRES LITE ET LOMEYA

PANZI NEWS

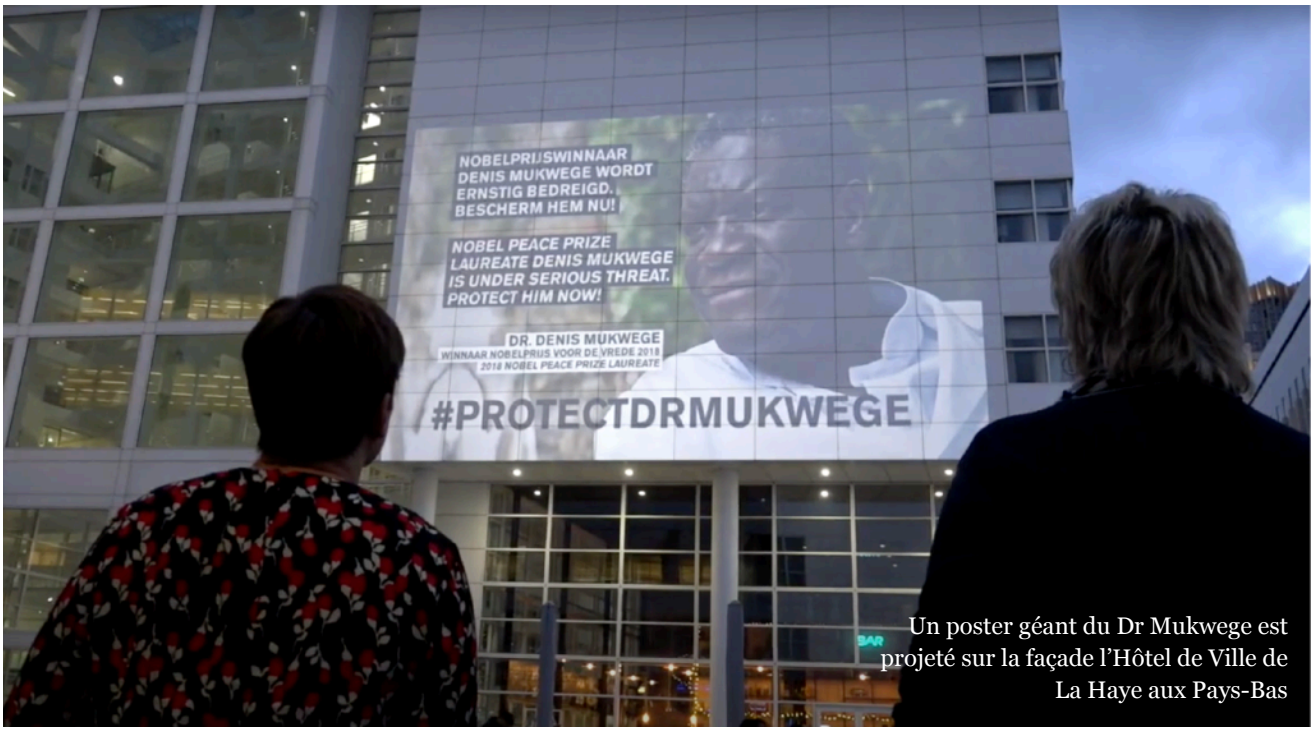

Un poster géant du Dr Mukwege est projeté sur la façade l'Hôtel de Ville de La Haye aux Pays-Bas

Menaces à l'encontre du Dr Denis Mukwege : Mobilisations et messages de soutien venus du monde entier

Depuis son tweet du 26 juillet à propos du massacre survenu à Kipupu au Sud Kivu le 16 juillet dernier, le Docteur Mukwege est la cible de menaces très sérieuses. Un élan de solidarité réclamant sa protection a commencé aux 4 coins du monde et en RDC, le president Félix Tshisekedi a engagé le gouvernement à s'occuper rapidement de la sécurité de notre Prix Nobel de la Paix.

La façade du Parlement Européen à Bruxelles, le 27 août 2020

Plusieurs organisations et mouvements de la société civile nationaux et internationaux, des femmes et des hommes politiques ainsi que des leaders d'opinion ont manifesté leur indignation ces dernières semaines suite aux menaces proférées a l'encontre du Dr Mukwege. Ainsi, les organisations la LUCHA, Trial, Amnesty International, FILIMBI, Physicians For Human Rights, South African Fight Back, World Council of Churches, la Human Rights Foundation, la Georgetown Institute for Women, Peace and Security, Muriel Salmona, Human Right Watch, Philippe Close (Bourgmestre de Bruxelles), Anne Hidalgo (Maire de Paris), Réveil des Indignés en RDC, la Prix Nobel de la Paix Nadia Murad, Jewish World Watch, la Roosevelt Foundation, l'Université Libre de Bruxelles, le Parlement Européen, la Fédération des Barreaux d'Europe, les ambassadeurs de l'Union Européenne, des USA, du Canada en RDC, l'ONG Protection International, l'OMCT, le Prix Nobel de la Paix Adolpho Perez Esquivel, Bill Clinton ou encore l'Union Européenne ont communiqué en faveur d'une sécurisation rapide du Dr Denis Mukwege.
À Bruxelles, la capitale de l'Europe, d'immenses affiches ont été placardées un peu partout dans la ville et notamment sur la façade du Parlement européen. Impressionnant !

Dans la classe politique congolaise, c'est sans étonnement que Chantal Mulop, la Conseillère spéciale du Président de la république en matière de violences sexuelles, a exprimé son indignation sur ses réseaux sociaux. Le ministre des Droits Humains, Andre LITE, s'est montré particulièrement préoccupé par la sécurité du Docteur Mukwege et même Jeannine Mabunda, la présidente de l'Assemblée Nationale a étonné l'opinion publique en publiant également un message de soutien au Docteur. Martin Fayulu, qui soutient le docteur depuis de nombreuses années, a publié : "Tous comme un seul homme, nous serons derrière ce digne fils du pays. Personne ne nous intimidera ».

Ce 31 aout 2020, le Dr Mukwege s'est exprimé au parlement européen à l'occasion d'une reunion spéciale impulsée par la députée européenne Marie Arena à la Sous-Commission des Droit Humains.
Cette seance tout à fait particulière a donné la parole à plusieurs députés européens, à des responsables des Nations Unies et à des militants. A l'ordre du jour, la sécurité du Dr Mukwege, mais aussi les problèmes géostratégiques dans la région des Grands Lacs, la corruption institutionnalisée en RDC, la responsabilité de l'Europe et les actions possibles pour envisager l'avenir, notamment a travers la création d'une juridiction spéciale pour le Congo, comme recommandé dans le Rapport Mapping des Nations Unies qui détaille minutieusement 617 crimes perpètrés sur le territoire Congolais entre 1993 et 2003.

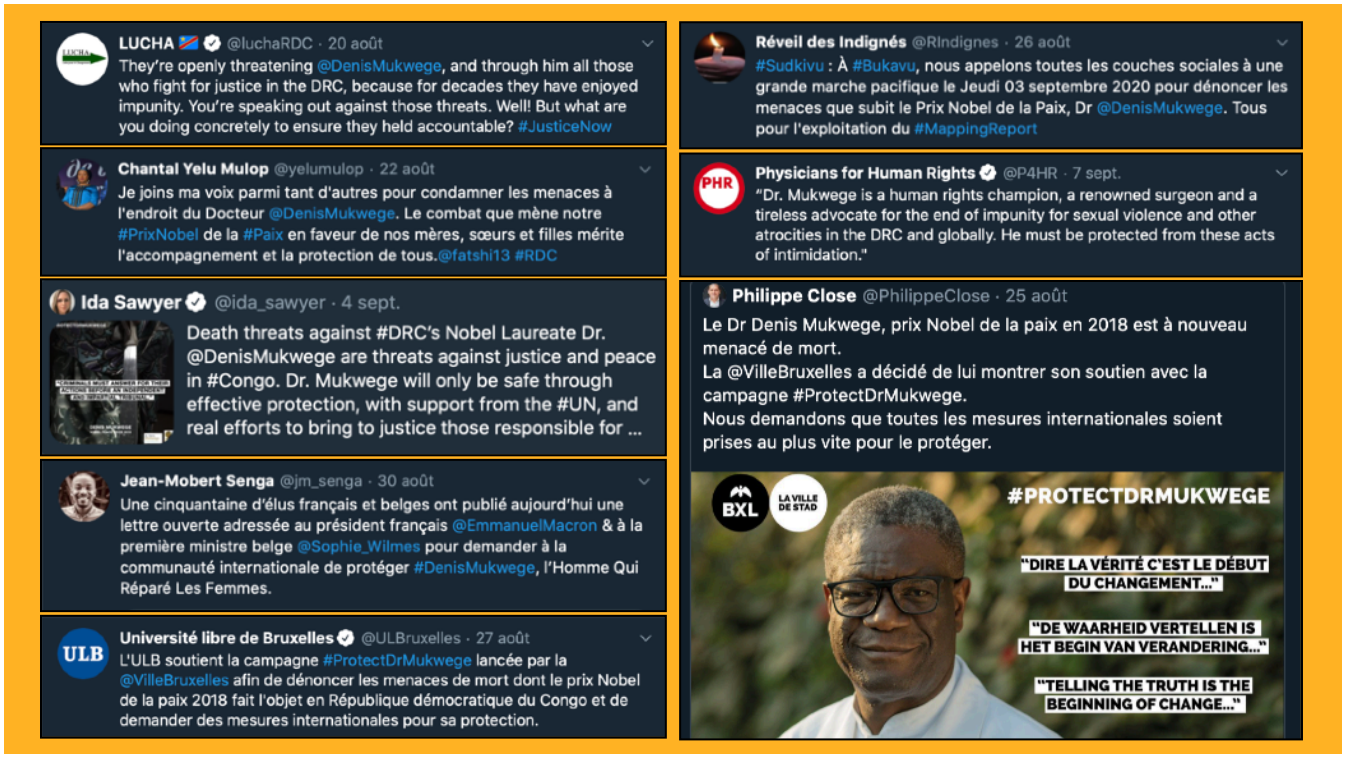

Intervention du Dr Denis Mukwege à la Sous-Commission des Droits de l'Homme au Parlement Européen

"Je tiens d'abord à remercier vivement la Présidente de la Sous-Commission des Droits de l'Homme, Madame Marie Arena, pour l'organisation de cette réunion extraordinaire mais aussi pour avoir rédigé avec la Vice-Présidente du Parlement européen, Me Heidi Hautala, un communiqué de presse en date du 12 août pour garantir ma sécurité par la Police des Nations Unies alors que je fais l'objet de menaces et d'intimidations pour avoir dénoncé des massacres et réclamer la justice dans mon pays, la République Démocratique du Congo (RDC).
Nous apprécions sincèrement ces témoignages de solidarité et de soutien, ainsi que celui exprimé par le Haut Représentant de l'Union et Vice-Président de la Commission européenne, Mr. Josep Borell. Merci !

Mesdames et Messieurs les Euro-députés,
Nous vous sommes reconnaissants pour votre attention sur notre plaidoyer de ce jour, qui a trait à l'impératif de rendre justice aux victimes des crimes les plus graves commis en RDC depuis plus de 25 ans.
Nous savons que nous aurons une écoute attentive avec vous car l'Union Européenne (UE) est la première organisation régionale à s'être dotée en 2015 d'une politique relative à la justice transitionnelle. En adoptant cette politique, l'UE a affirmé son intention de jouer un rôle actif dans les processus de justice transitionnelle avec les pays partenaires qui aspirent à sortir de la dictature et des conflits armés.

Nous sommes convaincus que la seule façon de mettre un terme au cercle vicieux de la violence et des représailles qui a endeuillé chaque famille, chaque communauté, chaque ethnie congolaise, c'est de faire intervenir une justice indépendante et impartiale, car l'impunité dont jouissent les auteurs et les instigateurs des abus et des exactions commis sur les populations civiles est l'une des raisons principales qui explique que ces crimes se poursuivent jusqu'à aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs,
Un récent rapport du Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme en RDC (BCNUDH) s'alarme de la détérioration de la situation des droits humains dans les provinces en conflit, en particulier en Ituri, au Nord et au Sud Kivu, mais aussi au Tanganyika, et a documenté plus de 4000 violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC au cours du premier semestre de l'année 2020, parmi lesquelles on compte un très lourd bilan humain de plus 1300 morts !
En moyenne, toujours selon l'ONU, huit civils sont tués chaque jour dans le cadre des conflits et bien souvent, ce sont les femmes et les enfants qui sont les principales victimes de ces atrocités qui se succèdent jour après jour comme de simples faits dans une société en pleine dissociation traumatique.

Cet impératif de justice représente donc un prérequis indispensable pour briser le cycle des violences et de l'instabilité, et une condition sine qua non pour avancer sur le chemin d'un développement et d'une paix durables.

La députée européenne, Marie Arena écoutant le Dr Denis Mukwege

Photo @European Parliament

Mesdames, Messieurs,
Personne ne peut dire que l'on ne sait pas ce qui se passe en RDC. La communauté internationale y est largement présentée depuis des décennies. Les sources d'informations crédibles et fiables ne manquent pas. Jour après jour, mois après mois, année après année, de nouvelles violations des droits humains sont documentées, rapportées et analysées.

Parmi ces sources, figure le rapport du projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits humains et droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la RDC. Ce document dense et détaillé, basé sur des enquêtes et des recherches rigoureuses, est le fruit d'un travail d'un an effectué par une équipe d'experts des Nations Unies spécialisés en droits humains. Il couvre l'un des chapitres les plus tragiques de l'histoire récente de la RDC.

Ce rapport publié il y a 10 ans s'était fixé trois objectifs :
1. dresser l'inventaire des violations les plus graves des droits humains et du droit international humanitaire,
2. évaluer les moyens du système judiciaire national pour y faire face, et enfin
3. élaborer une série de formules envisageables pour aider le gouvernement de la RDC à identifier des mécanismes appropriés de justice transitionnelle.

Mesdames, Messieurs,
Permettez-moi de passer en revue ces trois points avec vous.

1. Ce rapport est avant tout une véritable cartographie, un inventaire documentant 617 « incidents » violents commis entre 1993 et 2003 qui suggèrent que des sérieuses violations des droits humains et du droit humanitaire ont été commises. Le rapport conclut que la majorité des crimes documentés peuvent être qualifiés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Certains actes pourraient même être constitutifs du crime de génocide s'ils étaient portés à la connaissance d'un tribunal compétent.
Parmi ces crimes répertoriés par les Nations Unies qui, rappelons-le, sont imprescriptibles et pour lesquels aucune immunité ne peut être invoquée, il y a des femmes qui ont été enterrées vivantes après avoir été violées et empalées, des croyants qui cherchaient refuge dans des Eglises et qui ont été calcinés, et des malades assassinés sur leur lit d'hôpital. Ces crimes graves censés choquer la conscience de l'humanité ne peuvent être ni oubliés ni rester impunis.

2. Dans le cadre de l'évaluation des capacités domestiques pour rendre justice, les experts onusiens ont estimé que les moyens dont dispose le système judicaire congolais pour mettre fin à l'impunité de ces crimes internationaux sont « sans aucun doute insuffisants ».

3. Enfin, le rapport Mapping a formulé une série de recommandations à l'attention des autorités congolaises pour briser le climat d'impunité avec le soutien de la communauté internationale. Ces recommandations soutiennent la nécessité de recourir à divers mécanismes de la justice transitionnelle.

Ainsi, les experts des Nations Unies ont préconisé en premier lieu l'instauration de Chambres spécialisées mixtes au sein des juridictions congolaises – où des magistrats et des juges congolais siègeraient aux côtés de leurs

Photo @European Parliament

homologues internationaux – pour rendre justice aux victimes et contribuer aux renforcements des capacités des organes congolais de poursuite et de jugement. En outre, ils recommandent la mise en place d'une Commission de la Vérité et de la Réconciliation et des programmes de réparation pour les victimes de la guerre et les communautés affectées. Enfin, ils encouragent de s'engager dans des réformes institutionnelles, telles qu'un assainissement des institutions et une réforme profonde des secteurs de la sécurité et de la justice pour garantir la non répétition des atrocités.

Mesdames, Messieurs,
Alors que ce rapport a été publié il y a 10 ans, aucune de ses recommandations n'a été appliquée à ce jour, malgré diverses promesses faites par l'ex Président Joseph Kabila, toutes restées sans suite. Cette absence de réponse de la justice est particulièrement choquante au regard de la gravité des crimes commis en RDC.
En vue d'enrayer les cycles récurrents de violences et son cortège d'atrocités dont nous réparons les conséquences à l'Hôpital de Panzi depuis plus de 20 ans, il est important aujourd'hui de s'engager à mettre en œuvre les recommandations du rapport Mapping, qui sont toujours d'actualité.

C'est dans ce contexte que nous sommes encouragé par la récente communication du Président de la République Démocratique du Congo Felix Tshisekedi, homme politique sans lien avec les crimes du passé, qui a instruit le gouvernement congolais de mettre le dossier de la justice transitionnelle à son agenda lors du Conseil des Ministres en date du 7 août 2020.
Cette annonce constitue un pas en avant pour la reconnaissance du droit des victimes à la justice, à la vérité, et à des réparations. Gageons que le Président de la République, homme politique sans lien avec les crimes du passé fasse avancer la RDC sur le chemin de la justice et de la paix, avec le soutien de ses partenaires privilégiés, notamment l'Union européenne.
Nous demandons également aux autorités congolaises de procéder sans tarder à l'adoption et à la mise en œuvre d'une loi nationale sur la protection des défenseurs des droits humains en général et d'une loi spécifique visant la protection et l'assistance des victimes et des témoins, accompagnées de financements appropriés et durables.
De plus, nous souhaitons une participation effective des victimes, y compris des survivant.e.s de violences sexuelles, à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des

mesures de justice qui les concernent directement, dans l'esprit de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité et de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité.

Mesdames, Messieurs,
Nous souhaitons aller plus loin que les recommandations du rapport Mapping. Nous sommes en faveur des chambres spécialisées mixtes mais nous plaidons également pour l'établissement d'un Tribunal pénal international pour la RD Congo pour différentes raisons.

D'abord, la Cour pénale internationale n'est compétente que pour les crimes commis après juillet 2002 alors que l'inventaire effectué dans le rapport Mapping couvre la période allant de 1993 à 2003.
Ensuite, il faut tenir compte de la dimension régionale du conflit en RDC, où diverses armées étrangères et divers groupes rebelles appuyés par des pays voisins sont intervenus sur le territoire congolais et doivent être aussi être tenus responsables des exactions qui ont été commises.

Pour que justice soit rendue au niveau domestique, il faudrait donc des accords d'extradition et une coopération judiciaire très efficace avec tous les pays impliqués, notamment l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, ce qui n'existe pas encore et qui nécessiterait une réelle volonté politique de tous les Etats concernés, qui fait actuellement défaut.

Nous plaidons donc pour une intervention du Conseil de Sécurité qui, sur base du chapitre VII de la Chartre des Nations, pourrait établir un Tribunal pénal international ad hoc pour la RD Congo, ce qui créerait le cadre nécessaire pour que tous les Etats soient obligés de coopérer pleinement avec cette instance de poursuite et de jugements des crimes internationaux commis en RDC, par des Congolais ou par des ressortissants étrangers.

Que ce soit pour l'établissement d'un Tribunal pénal international pour la RD Congo ou de chambres spécialisés mixtes, nous préconisons que sa compétence temporelle devrait s'étendre du début des années 90 jusqu'à aujourd'hui.

Enfin, nous appelons tous les Etats européens à faire usage du principe de la compétence universelle pour poursuivre ou extrader tous les auteurs présumés des crimes les plus graves commis en RDC.

Mesdames, Messieurs,
Le manque de volonté politique et la realpolitik ont trop longtemps primé sur le besoin et la soif de justice et de vérité. C'est dans ce contexte que les massacres se poursuivent dans l'impunité.

Cette situation qui fait honte à notre humanité commune ne peut plus durer. Nous espérons que le Parlement européen va s'engager par une résolution forte en vue de soutenir la mise en place et la mise en œuvre d'une stratégie de justice holistique en RDC.

En nous soutenant sur ce chemin de la paix, vous répondrez non seulement à la soif de vérité et de justice des victimes Congolaises, mais vous contribuerez aussi à réaffirmer les valeurs fondamentales de l'Union européenne dans ses relations extérieures, et à consolider la paix et la stabilité au cœur de notre grand continent africain, qui continue de saigner tous les jours et à grossir le flux migratoire vers l'Europe avec ses conséquences politiques, sociales et économiques.

Je vous remercie pour votre attention et pour les actions que vous allez initier. "

RAPPORT MAPPING : La société civile organise une campagne à Bukavu

Arnold Nyaluma et ses collègues de la société civile

La société civile de la province du Sud-Kivu lance une campagne pour l'appropriation et la mise en œuvre effective du Rapport Mapping de l'ONU, dix ans après sa publication. Les initiateurs ont expliqué leur campagne lors d'une conférence de presse à Bukavu, le vendredi 21 Août 2020.

Arnold Nyaluma, professeur de droit à l'Université Catholique de Bukavu et membre du Centre d'Action pour l'Enfance et la Maternité-Dimension Sociale (CAEM-DS) était l'un des intervenant : « Le 1er octobre 2020, cela fera 10 ans jour pour jour que les Nations-Unies ont fait un rapport partiel sur les massacres intervenus en RDC, connus sous le nom de rapport Mapping. Mais 10 ans plus tard, ce rapport demeure presque inconnu de la population. C'est pourquoi aujourd'hui nous lançons une campagne d'appropriation et de mise en œuvre effective de ce rapport. L'idée, c'est d'embraser toute la société congolaise et internationale car les crimes qui se sont déroulés au Congo sont des crimes contre l'humanité et c'est l'humanité qui doit se lever ».

Le Professeur Nyaluma souligne que beaucoup d'atrocités ont encore lieu sur le sol congolais, alors que le rapport Mapping de l'ONU se limite à des faits qui se sont déroulés entre 1993 en 2003. Certains des massacres qui y sont détaillés sont des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et peut-être même des crimes de génocide.

Pas une démarche de vengeance

"Après 2003 le gouvernement Congolais devrait mettre en marche la justice pour que les victimes soient restaurées", dit le professeur Nyaluma. "Il ne s'agit pas d'une démarche de vengeance. Le Docteur Mukwege est menacé parce-qu'il dit tout haut qu'il est temps que les recommandations du Rapport Mapping soit mis en œuvre. Nous allons profiter de l'occasion pour dire à ceux qui pensent qu'ils peuvent faire taire une voix, qu'il y a des millions de voix qui vont continuer à clamer justice »poursuit-il.

La campagne est soutenue par plusieurs organisations de la société civile dont le Bureau de Coordination de la Société civile, la Nouvelle Dynamique de la Société civile (NDSCI), SOS Informations Juridiques Multi-sectorielles, Dimension Sociale, l'Initiative Congolaise pour la Justice et la Paix et la Coalition Congolaise pour la Justice Transitionnelle.

Conférence sur l'importance de la compassion à l'intention du personnel soignant de l'Hôpital de Panzi.

Le samedi 22 août 2020, la salle de conférence de la Fondation Panzi a reçu le Professeur Bernard Ugeux. L'anthropologue, qui est également prêtre, y a animé une conférence sur l'importance de la compassion lorsque l'on soigne des personnes traumatisées. Initialement organisée à l'intention des médecins de l'Hôpital de Panzi, la séance a finalement été ouverte à tout le personnel soignant et administratif de l'hôpital et s'est déroulée en présence du Dr Denis Mukwege.

Photo @Arsène LWABANJI

Bernard Ugeux a rappelé aux participants le caractère sacré de tous les êtres humains. Conscient de la désacralisation de l'humanité des personnes résultant de la perpétuation des conflits tribalo-ethniques dans la région des Grands-Lacs, l'anthropologue propose comme remède de développer le sens de l'amour du prochain : *« La resacralisation des personnes est la seule réponse. C'est-à-dire qu'il faut traiter cette personne comme on traiterait sa propre personne ; aimer les autres comme on s'aime soi-même. Ce qui suppose, bien entendu, que l'on s'aime soi-même et que l'on prend soin de soi »,* a soutenu le Professeur Bernard Ugeux.

A l'intention des médecins, l'anthropologue a reconnu le caractère humain, qui leur augure parfois une certaine fragilité ainsi qu'une fatigue de la compassion qu'ils devraient avoir. Le Professeur Ugeux les a mis en garde contre le sentiment d'orgueil qui pourrait les caractériser et les pousser quelque fois à ne plus servir leur société comme elle l'attend d'eux. Ainsi, il a préconisé un schéma : *« Nous écouter les uns les autres, nous accepter dans nos fragilités, dépasser les attitudes de concurrence, de comparaison et de compétition, pour vraiment former une communauté soignante, et non pas une course soignante ».*

Par cette voie, le prêtre croit qu'il est possible de *« retrouver une éthique, ainsi qu'une meilleuer coopération pour guérir notre société ».*

Prenant part à ces assises, le Dr Mukwege a tenu à rappeler au personnel de l'hôpital l'importance de l'amour du prochain dans la pratique de la compassion. Faisant référence aux diverses exactions ayant favorisé la disparition de la compassion ou de l'empathie, le Prix Nobel de la Paix a rappelé à ses collaborateurs leur rôle qui est de sacraliser à nouveau la vie dans la région des Grands-Lacs africains : *« La vie humaine n'est plus sacrée dans notre région. Mais nous, comme personnel soignant, nous avons le devoir de lui redonner de la valeur. De faire en sorte qu'elle soit respectée. « Aime ton prochain comme toi-même et ne fais jamais aux autres ce que tu ne souhaites pas que l'on tes fasse »,* a-t-il insisté.

Le personnel de l'hôpital est en contact permanent avec des patients issus de différents recoins du pays, et venus consulter pour diverses raisons. Chacuns ayant son histoire, dont certaines particulierement traumatisantes, ces patients nécessitent une prise en charge accompagnée d'une grande compassion.

Notons que Bernard Ugeux est formateur des prestataires de soins sur les valeurs éthiques. Présent dans la Région des Grands-Lacs depuis plusieurs décennies, il est témoin de diverses situations traumatogènes qui y ont prévalu depuis les années 90.

Outre sa connaissance légendaire de l'Histoire de la région, le Père Ugeux est reconnu pour sa délicatesse légendaire en matière de compassion. Depuis plus de vingt ans, il vit avec seul rein, après avoir fait don de son autre rein à une personne qui en avait besoin pour survivre.

Photo @Arsène LWABANJI

Depuis 2013, le collectif *Congolese Action Young Plateform (CAYP)* a décidé de choisir le 2 août comme date pour commémorer les victimes du Congo.

En l'absence d'une juridiction spéciale pour juger ces violations les plus graves des droits humains perpétrées sur notre territoire, des centaines de milliers de congolais à travers le monde peuvent aujourd'hui rendre hommage aux victimes de la barbarie humaine en RDC grâce à cette initiative rassembleuse. Ils expliquent ici les raisons de leur initiative:

« Geno-cost signifie « génocide pour des gains économiques ». C'est une combinaison de Génocide et Coût. Nous avons choisi ce terme pour expliquer la nature/l'aspect économique du génocide en RDC. Ceci dévoile le discours trompeur, souvent mené par certains médias, soutenant que les conflits tribaux ou ethniques sont la cause première du Génocide et de l'instabilité au Congo.

Dans notre étude de l'histoire de génocide en RDC, nous avons découvert que le conflit actuel, qui a revendiqué plus de 6 millions de vies, n'était pas le premier du genre au Congo. Pendant le règne colonial du roi Leopold II (1885-1908), environ 10 à 13 millions de Congolais ont été tués par l'exploitation brutale du caoutchouc et d'autres ressources naturelles. Ce nombre de morts était l'équivalent de la moitié de la population indigène du Congo.

Cette partie de notre histoire a été soigneusement enlevée de notre programme scolaire pour être remplacée par les contes "d'un Roi bâtisseur", une figure héroïque souvent mentionnée comme un Noko (un oncle de la nation). Plus d'un siècle plus tard, l'Histoire se répète. Des millions de Congolais payent à nouveau de leurs vies à cause de l'exploitation du Coltan, de l'Or et d'autres ressources naturelles. Mais, malgré que de plus en plus de personnes aient accès à l' Internet et aux moyens de communication modernes, on en sait très peu sur ce conflit.

C'est une démarche non conventionnelle d'ériger un mémorial alors qu'un conflit est en cours, cependant la situation actuelle du Congo appelle à une solution non conventionnelle. Si aucune démarche n'est entreprise pour tirer des leçons de ces tragédies, l'Histoire nous montre qu'elles se répèteront certainement. Si nous ne faisons rien maintenant, très peu se rappelleront les millions tués au Congo, et ce y compris les Congolais.

Le 2 Août 1998 marque le début de la deuxième Guerre du Congo, aussi mentionnée comme la Guerre Mondiale Africaine. Ce jour-là, la rébellion Banyamulenge connue comme le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (le RCD) attaqua la ville de Goma avec le soutien du Rwanda et de l'Ouganda. Ce fut le début du conflit le plus mortel depuis la Deuxième Guerre Mondiale.

Plus de 6 millions de personnes ont été tuées et des millions de Congolais sont devenus les sujets d'un viol systématique, de mutilations et d'autres formes de violences qui leur étaient infligées. Quoique la Guerre soit officiellement terminée en 2003, les Congolais continuent d'être tués, enlevés et violés par des milices dans l'Est du Congo.

Les droits internationaux définissent le génocide comme n'importe lequel des actes suivants perpétrés dans l'intention de détruire, entièrement ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux: a) Meurtre de membres du groupe; b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

Sur cette base, le viol systématique des femmes congolaises et des enfants, le meurtre en masse des civils encore en cours et d'autres atrocités commises contre la population de l'Est du Congo pour l'exploitation des ressources naturelles constituent un génocide. »

(Extrait de www.genocost.org)

La justice a tranché en faveur des victimes à l'Audience Foraine de Luvungi

21 personnes ont été reconnues coupables d'actes de viol et violences sexuelles et condamnées à des peines variant de 5 à 20 ans par le Tribunal Militaire de Garnison d'Uvira au terme de l'Audience Foraine qu'a tenu cette juridiction, à Luvungi, grâce à l'appui de la Fondation Panzi.

Me Migabo Ngabo, de la Clinique Juridique de la Fondation Panzi, aux côtés d'une victime

Photo @John ACHIZA

Les rideaux sont tombés ce jeudi 3 septembre 2020, après une dizaine de jours de marathon judiciaire. Appelé à statuer sur les cas de 20 militaires et 2 policiers accusés de viols, le Tribunal Militaire de Garnison ne s'est pas montré complaisant.
Sur 22 prévenus dont les dossiers ont été instruits, un seul a été acquitté. Il s'agit d'un jeune policier poursuivi pour viol, dont toutes les preuves de culpabilité n'ont pas été réunies.

Quant aux autres prévenus, ils auront à purger des peines distinctes selon la gravité des faits qui leur ont été imputés. Deux d'entre eux ont bénéficié de circonstances atténuantes et ont été condamnés respectivement à 5 et 7 ans de servitude pénale principale.
Par ailleurs, 5 prévenus ont écopé de la peine maximale en matière de violence sexuelle. En vertu du verdict rendu ce jeudi, ils devront passer 20 ans en prison. Les autres devront purger une peine variant de 10 à 15 ans.

Il sied de noter que, outre ces condamnations, un dossier a été annulé suite au décès de l'un des prévenus.
Pour le Tribunal Militaire de Garnison d'Uvira, l'audience foraine de Luvungi a largement satisfait le motif de sa tenue. Si l'on en croit les déclarations de son président à la presse, au terme de l'audience, le Tribunal est fier de l'implication de tous les partenaires, dont la Fondation Panzi, la population, l'armée, la police ainsi que la notabilité locale.

Le dénouement n'ayant pas été favorable aux prévenus, il y a lieu de s'attendre à une vague de recours, un droit fondamental reconnu par la loi à tout justiciable. Ainsi, comme l'a annoncé Maitre Julien Bishikwabo, avocats des prévenus, la défense soutient que « beaucoup de points doivent encore être réglés. Au degré d'appel, il y a des correctifs qui seront apportés par rapport aux éventuelles erreurs qui auraient été commises par le premier juge », pense Maitre Bishikwabo qui estime que le juge a fait preuve de « beaucoup trop de sévérité ».

Responsabilité de l'Etat congolais

Tout au long de ce procès en audience foraine, il a été démontré que les différents prévenus étaient au service de l'Etat congolais, au moment des faits qui leurs reprochés. A cet effet, pris pour civilement responsable, l'Etat congolais a été condamné conjointement avec les prévenus, au paiement de dommages et intérêts aux victimes qui se sont constituées parties civiles.

Cette décision parait ravigotante à l'égard des parties civiles. Au vu de la précarité des auteurs, les réparations ne pourront être possibles que par l'entremise de leur « patron », l'Etat congolais. A cet effet, Maitre Aline Bahati, avocate des parties civiles et coordinatrice de la Clinique Juridique de la Fondation Panzi, a interpellé l'Etat à « honorer le jugement qui vient d'être prononcé aujourd'hui. L'Etat doit procéder à des réparations effectives, tel que cela a été décidé par le juge. On en a assez des jugements où l'Etat congolais est condamné au paiement de dommages et intérêts et où rien n'est exécuté », a fustigé l'avocate des victimes.

Deux prévenus avec leur avocat, Me Julien Bishikwabo.

Photo @John ACHIZA

En outre, Maitre Aline Bahati a appelé l'Etat à mettre plus de rigueur dans le recrutement et la formation des hommes devant servir sous le drapeau. Pour elle, la condamnation de l'Etat se justifie par le fait que « c'est l'Etat qui les a dotés d'armes, qui leur a donné des tenues, qui est censé les former et qui doit veiller à ce que le profil des personnes qu'il engage dans les forces armées et policières soient assez sérieux que pour éviter que ces agents de l'ordre ne se transforment en bourreaux ».
Cette audience s'est tenue grâce à la Fondation Panzi, à travers le financement de l'Union Européenne, via son projet Programme Intégré d'Appui Holistique.

La chronique Mapping Report du Panzi News

Le projet du Rapport Mapping répertorie 617 crimes de génocide, crimes de guerre et violations grave des droits humains et du droit international sur 570 pages, couvrant la période de 1993 à 2003 en République démocratique du Congo. A l'approche des 10 ans du rapport, la RDC attend toujours l'établissement d'une juridiction spéciale pour juger les crimes du Congo.

En ce mois d'août, le Docteur Denis Mukwege se souvient du Massacre de Kasika

« A l'occasion de la commémoration du massacre de Kasika, par devoir de mémoire, je tiens à prendre part, à nouveau, à la douleur des familles des victimes et de toute la population de Kasika.

En effet, tel que documenté dans le Rapport Mapping des Nations Unies

« Le 24 août 1998, des militaires de l'ANC/APR ont massacré plus d'un millier de civils, dont de nombreuses femmes ainsi que des enfants et des bébés dans les villages de Kilungutwe, Kalama et Kasika, dans le territoire de Mwenga, à 108 kilomètres de Bukavu. Avant d'être tuées, la plupart des femmes ont été violées, torturées et ont subi la mutilation de leurs organes génitaux. Ce massacre a été organisé en représailles à la suite de la mort, le 23 août, d'une vingtaine d'officiers de l'ANC/APR dans une embuscade tendue par des Mayi-Mayi sur la route reliant Bukavu à Kindu. De nombreux corps d'enfants et de bébés ont été jetés dans les latrines. Avant de partir, les militaires ont pillé les trois villages et incendié de nombreuses habitations. »

Le Mwami de Lwindi, François Mubeza fut assassiné et sa femme enceinte de jumeaux fut éventrée.

Nous référant au Bulletin du Portail Catholique Suisse « les militaires ont tué l'abbé Stanislas Wabulakombe, vicaire de la paroisse, ainsi que trois religieuses de la Congrégations des Filles de la Résurrection, un séminariste et plusieurs autres paroissiens laïcs. »

Ce massacre de Kasika, dont le caractère cruel dépasse l'imaginable, illustre bien l'intention des auteurs d'anéantir non seulement les vies humaines mais aussi les référents symboliques de tout un peuple pour le marquer à jamais.

Vingt-deux ans après ces atrocités, la justice tant nationale qu'internationale traine à se saisir de ces crimes odieux et les auteurs restent impunis.
Comment notre monde peut-il garder un si lourd silence devant une telle barbarie ?

Pourtant ce massacre est documenté de manière rigoureuse et professionnelle par des experts des Nations Unies au paragraphe 353 des 617 violations graves des droits de l'homme répertoriées dans le rapport mapping. Certaines peuvent être qualifiées des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et même de crimes de génocide.

La conséquence est que depuis plus des deux décennies, des cycles de violences endeuillent notre pays notamment à cause de l'impunité dont jouissent les instigateurs et les bourreaux.

Il est plus qu'urgent que les recommandations du rapport mapping soient mises en application pour rompre avec le règne de l'impunité et mettre fin à ces violences.

Sans vérité et justice il n'y aura pas de paix durable en R. D. Congo et ni les victimes, ni les bourreaux ne pourront reconstruire un avenir apaisé pour les générations futures. »

Alors que le Congo est toujours plongé dans l'impunité, n'a pas encore un mémorial pour pleurer ses morts et que le Massacre de Kasika n'est pas encore enseigné aux nouvelles générations dans les écoles ou les universités, c'est avec une profonde indignation que la population congolaise découvrait sur twitter les propos négationnistes de Vincent Karega, l'ambassadeur du Rwanda en RDC provoquant des manifestations de mouvements citoyens à Kinshasa. La rédaction du Panzi News reviendra sur cette actualité dans son prochain numéro de septembre 2020 et laisse carte blanche au Professeur Alphonse Maindo qui nous livre, comme à son habitude, une tribune satyrique !

22 ans plus tard, les rafales du canon négationniste font des ravages bien au-delà de Kasika

Le 24 août 1998, Kasika a été tragiquement catapultée dans l'historiographie des violations les plus graves des droits humains. Ce jour-là, a été perpétré dans des villages proches de Kasika, dans la collectivité Lwindi au Sud-Kivu, le carnage de civils par des troupes estampillées Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD). Cet acte d'une barbarie inouïe constitue l'un des massacres de civils les plus connus et probablement parmi les plus terribles des guerres imposées aux Congolais. Horriblement odieux, il est d'autant plus incompréhensible et répréhensible qu'il a été prémédité en représailles contre des populations civiles inoffensives supposées complices des miliciens Maï Maï qui avaient infligé de lourdes pertes aux hommes du RCD dans une embuscade le 23 août 1998 dans cette zone.

Échaudés alors par la mort de plusieurs de leurs officiers lors de cette embuscade, les soldats du RCD, décrites par des témoins comme étant "rwandaises et ougandaises" ou "banyamulengue", ont organisé une expédition punitive, attaquant l'Église catholique de Kasika (paroisse Saint-Joseph) où ils ont tué des dizaines de fidèles, y compris l'Abbé Stanislas et trois religieuses. Le corps expéditionnaire a méthodiquement massacré les populations civiles des communautés voisines, n'épargnant personne : femmes, enfants, vieillards, le Mwami François Mubeza et sa famille furent tués. Des enfants et bébés furent cruellement tués, les têtes fracassées violemment contre les murs, avant d'être jetés dans des latrines. Des maisons, champs et autres biens furent saccagés.

Face à l'ampleur du carnage, les autorités du RCD avaient dû admettre publiquement la responsabilité de leurs forces et institué une commission d'enquête dirigée par le département de la justice et des droits de l'Homme, mais cette commission n'a jamais pu mener la moindre enquête sur le Massacre de Kasika. Cette commission a sans doute été inhibée par ceux-là mêmes qui nient aujourd'hui tout Massacre à Kasika. Les bourreaux sont déterminés à tuer ce crime comme ils avaient tué les populations de Kasika.

Jusqu'où ces bourreaux sont-ils prêts à aller pour effacer la mémoire des victimes après les avoir tuées sauvagement ? Apparemment, ils n'ont aucune limite et ne reculent devant rien pour échapper à la justice. Refuser la sépulture à une victime après l'avoir détruite passe par un travail culturel de construction de la figure de l'ennemi à qui il faut dénier l'humanité

Alphonse Maindo est professeur des universités, Directeur de Tropenbos International RDC et Doyen Honoraire de la FSSAP à l'Université de

pour mieux justifier sa mise à mort, que dis-je ?, son abattage.

Dès lors qu'il n'est plus humain, il devient une bête ou une bestiole que l'on peut éliminer, à sa guise et sans remords. Ce n'est que justice pour le boucher qui doit fournir ses clients, eux-mêmes désireux de nourrir leurs proches. Quand on abat du bétail, il n'y a aucun crime, aucun délit, aucun mal. Le bétail n'a pas d'âme ni de conscience historique. Il est né pour servir qui de droit et est destiné à l'abattoir. N'en déplaise aux défenseurs des animaux et autres végétariens ! Malheur aux défenseurs des droits des animaux qui oseraient dénoncer l'abattage ou, pire, plaider pour demander des comptes au boucher et à l'abattoir, fût-ce devant le tribunal universel du Créateur et Maître de l'Univers. Peu importe les nombreuses décorations obtenues pour leur combat en faveur des droits de ces animaux, domestiques ou sauvages, de compagnie ou de garde. Même le Prix Nobel de la Paix, la plus haute et la plus prestigieuse distinction ne garantit rien. Son lauréat n'a qu'à la boucler, au risque de perdre son prix et d'être expédié d'un coup de canon ad patres ad aeternam. C'est la loi du royaume! Eh oui, le gouvernement non représentatif des animaux n'a rien à dire, même si son peuple caquette et gronde ! C'est le canon n°1 de la république innommable devenue appendice du royaume du soleil levant, terre promise du peuple élu.

Quand il s'agit du bétail, son destin est bien connu : garnir et agrémenter la table des humains et a fortiori celle du roi. Et d'ailleurs, s'il n'est pas abattu pour nourrir les humains, il mourrait atrocement, mais inutilement d'une vilaine maladie, d'une vieillesse précoce ou d'un croc sec d'un fauve ou encore dans un vulgaire piège d'un braconnier. Etre sacrifié à l'autel d'un roi est une insigne reconnaissance. Le bétail devrait remercier de l'immense honneur lui fait d'être servi à la table d'un grand Prince quand ses congénères finissent en carcasse pour les charognards dans leur monde où règne la loi du plus fort ; oui, leur cosmos est une jungle impitoyable. Les bouderies, les assauts et autres chahuts d'une partie de ce bétail indompté devant l'avant-poste du Prince en terre sauvage ou dans le monde virtuel n'y feront rien. Ils ne peuvent même pas crier au révisionnisme ou au négationnisme ; ils sont alors gazés sans ménagement par les chiens de garde et les écogardes. Négationnisme ou révisionnisme est une appellation

contrôlée garantie par le droit sacré de propriété, c'est une marque déposée du Prince.

Le gouvernement non représentatif des animaux l'a bien compris, si bien compris qu'il préfère faire profil bas. Au nom de bonnes relations et de la solidarité entre gouvernements inégaux. Au nom des intérêts bien compris des dirigeants du parc animalier. C'est le non alignement sur la politique dangereuse des défenseurs des droits des animaux, ces maudits inconscients qui mettent en danger le règne établi et soutenu par le Prince sur le protectorat animalier. Alors, certains s'exercent à réinventer le concept pour ne fâcher personne : révisionnisme négationniste par ci, négationnisme révisionniste par là. D'autres dénoncent le piratage de l'appellation contrôlée et menacent de représailles généralisées ces impies qui osent le sacrilège.

Au milieu de tout cela, voilà qu'un petit animal se réveille en sursaut car il s'est entendu dire dans son sommeil : au final, révisionnisme négationniste ou négationnisme révisionniste, c'est du pareil au même. Il a peur d'avoir été entendu par les gardes du parc qui sont partout et à qui on prête même le pouvoir de lire dans la pensée des pensionnaires du parc animalier dont l'intelligence demeure, somme toute, celle d'un bétail. Son père a beau le rassurer que ce n'est qu'un rêve, il est inquiet sur son sort et celui de sa communauté sauvage en cage. A cause de sa faute, ils sont tous en danger.

En effet, dans cet univers animalier bien gardé, les normes du code général de conduite ne sont jamais claires ni les mêmes pour tout le monde, elles sont revues au gré des vagues politiciennes selon les dirigeants respectifs et à la tête de la victime. Quand c'est une victime du pays du soleil levant, c'est une vraie victime d'un génocide dont tout le monde doit répondre, en commençant par les cons du parc animalier, coupables de n'avoir jamais rien fait pour empêcher l'horreur suprême, pire d'avoir exercé l'hospitalité africaine légendaire dont on ne mesure pas assez les impacts économiques, environnementaux, politiques et sociaux. Et en plus de ce code général, il y a bien un protocole additionnel qui est lui aussi variable à l'infini. Selon ce protocole, il suffit d'avoir le bon canon ou d'en emprunter un, si besoin. Jusqu'ici, le canon s'est avéré efficace. Il protège bien son détenteur qui le manie bien et/ou le magistrat qui le maitrise bien, mais il décime les pauvres malheureux damnés qui n'ont pas droit à une simple sépulture. Ne parlons même pas de mémoire, encore moins de justice ou de réparation.

Il n'y a pas de raison légitime de le faire. Il a suffi d'une petite erreur de frappe pour transformer le dcd (décédé en abrégé) en rcd à Kasika. C'est à cause d'un doigt trop gros de l'opérateur de saisie, la lettre R se trouvant juste au dessus de la lettre D sur le clavier azerty. C'est pourquoi personne n'est décédé à Kasika. Ils ont simplement été re-cédés (rcd en abrégé) à leurs ancêtres, rendus simplement à leurs ascendants. Quoi de plus normal et naturel. Ce n'est pas le fameux Rapport Mapping qui changera ça, ce document de propagande des Nations Unies et des Occidentaux avec leur homme de main, un certain médecin gynécologue ! De quoi se mêle-t-il ce docteur ? Il n'est même pas un médecin légiste pour constater les décès! Quand bien même il serait légiste, qui lui en a fait la réquisition ? Bien mieux, depuis quand constate-t-on le décès des animaux ? Ce serait la décadence humaine que de tuer son temps à établir des actes de décès des animaux.

Voilà pourquoi un ambassadeur plénipotentiel a été dépêché dans ce no man's land pour prêcher la Bonne Nouvelle qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais de massacres. Et Tweet, c'est parti et annoncé ! Il ne reste plus à l'assemblée des croyants de clamer d'une seule voix unanime : « Amen ! Gloire et Louange à toi Seigneur ! » Et lui de conclure : « Allez de par le monde annoncer la bonne nouvelle : les aveugles voient, les sourds entendent, les paralytiques sautent de joie, les muets retrouvent la parole, etc. » Autour d'une unique vérité implacable : personne n'est mort à Kasika. On a vu, entendu, dit et dansé qu'il n'y pas eu de massacres à Kasika. S'il y a jamais eu mort à Kasika ou sur la terre animalière, renchérit Dieu le Père depuis son trône dans les cieux, c'est probablement le fait d'un fils de la perdition ou d'un ange déchu ; c'est fort certainement l'acte isolé d'un fauve.

Fort malheureusement, la graine de cette Bonne Nouvelle est tombée sur le chemin du champ et a été emportée par les oiseaux. Dès lors, les vassaux et gardiens du gouvernement du parc animalier ont été obligés de sortir de leur terrier pour annoncer à l'assemblée générale des animaux devant les scribes au sujet du massacre de Kasika : « on a dépassé les bornes ; trop, c'est trop. Des mesures ont été prises. » Et l'assemblée de leur faire observer que les bornes ont plutôt été systématiquement déterrées et déplacées et qu'on ne les a pas dépassées ou sautées. Trop, c'est trop, certes, mais il n'est jamais trop tard pour mieux faire, pour accomplir son devoir d'Etat, son devoir de conscience humaine, en disant NON à la déshumanisation, à la dénégation des massacres de ceux dont on a la charge de protéger l'intégrité morale et physique et d'assurer le bien-être intégral. En attendant les actes concrets consécutifs aux mesures exemplaires annoncées, l'assemblée générale des animaux du parc est tenue en haleine.

In memoriam pecora Kasika, Augusti XXIV, MCMXCVIII

Alphonse Maindo

Madame Chantal Mulop et Tatiana Mukanire

Photo @Maud-Salomé EKILA

Avec Madame la Ministre du Genre

Avec le Ministre des Droits Humains

T. Makaba du GSF

© PRESIDENCE RDC

Le Fonds Mondial pour les Survivantes et le Mouvement National des Survivant.e.s en RDC rencontrent la Conseillère Spéciale du Chef de l'Etat en charge des violences sexuelles, le Ministre des Droits Humains ainsi que la Ministre du Genre

Une délégation congolaise de 4 femmes venue discuter des questions liées à l'implémentation d'un Fonds national de Réparations en RDC selon les approches du Global Survivors Fund (GSF). Ces dernières ont effectué plusieurs visites importantes à Kinshasa. Le GSF est un fond international mis en place par le Dr Dénis Mukwege et Nadia Murad, Prix Nobel de la Paix en 2018, en vue d'apporter des réparation aux survivant.e.s de violences sexuelles dans le monde avec une approche innovante basée sur les attentes et besoins des survivant.es. Il apporte également également un appui technique aux Etats dans le cadre d'un processus de Justice Transitionnelle efficace en vue de la reconstruction des États sortant des périodes de crise.

Par réparations, en droit international, on entend les mesures dûes à un.e survivant.es du fait du préjudice subi à la suite d'une violation de droit international des droits de l'homme et/ou droit international humanitaire. Elle peut prendre 5 formes : la restitution, l'indemnisation, la réadaptation, la satisfaction et les garanties de non-répétition. Celles-ci doivent répondre à tous les préjudices occasionnés par la violation. Elle doit être intégrale et adéquate.

« Nous attendons à ce que l'on passe des engagements à des actions concrètes. Comme discuté, le Mouvement aspire à être associé et a participer pleinement et effectivement à toutes les étapes de ce processus d'une genèse de la mise en place d'une Justice Transitionnelle en RDC dans l'esprit de la Resolution 1324 du Conseil de Sécurité et selon notre slogan « Rien pour Nous, sans nous »

Tatiana Mukanire, Coordinatrice Nationale du Mouvement National des Survivant.e.s en RDC

Durant ce séjour à Kinshasa, plusieurs engagements ont été pris au niveau des décideurs politiques rencontrés afin de travailler main dans la main avec les survivant.e.s et le fonds. A la tête de la délégation, Tatiana Mukanire arrivée de Bukavu est la coordinatrice nationale du Mouvement National des Survivantes de Violences Sexuelles en RDC, partenaire au GSF. Elle s'est dite globalement très satisfaite des échanges qu'elle qualifie de positifs.

"Déterminé et prêt à tout pour la justice", Andre Lite, le ministre des droits humains a interpellé tout particulièrement la délégation : « Nous saluons les prises de position de Monsieur le ministre sur l'engagement de la RDC dans un processus de Justice Transitionnelle et en particulier sur l'adoption d'une legislation garantissant des réparations pour les survivant.e.s. Nous attendons à ce que l'on passe des engagements à des actions concrètes. Comme discuté, le Mouvement aspire à être associé et a participer pleinement et effectivement à toutes les étapes de ce processus d'une genèse de la mise en place d'une Justice Transitionnelle en RDC dans l'esprit de la Resolution 1325 du Conseil de Sécurité et selon notre slogan « Rien pour Nous, sans nous » publiait le Mouvement National des Survivantes sur ses réseaux sociaux après la rencontre. Andre LITE, a exprimé son profond respect à Tatiana Mukanire. Pour lui, la femme congolaise est ce qu'il y a de plus précieux : « J'ai été élevé par une femme forte à qui je dois tout. Je me battrai tout ma vie pour que les atrocités envers nos mamans cessent en RDC. Quitte à ce que je me fasse des ennemis. Je suis déterminé et je ne baisserai pas les bras. ».

« Le chemin reste encore long, mais les déclarations de ces dernières semaines, notamment celles du Président de la République lors du conseil des ministres du 7 août dernier pourraient ouvrir la voie VERS un processus de Justice Transitionnelle inclusif associant toutes les parties prenantes principalement les survivant.es et les organisations de la société civile en général, par le biais des consultations » explique Thésée-Aurore Makaba, Chef de projet du GSF EN RDC. Le Ministre Lite a partagé deux projets de décret avec la délégation. Ils doivent être présentés en conseil des ministres dans les prochains jours. Pour Thésée-Aurore Makaba, ces projets sont un bon point de départ qui nécessite toutefois un important travail de fonds. Les équipes d'experts qui travaillent avec Global Survivors Fund constatent, par exemple, l'absence du terme « impunité » et une focalisation sur des excuses, alors que l'on évoque que trop peu la justice et la recherche de la vérité.

La rencontre avec Madame Chantal Mulop, grand soutien du Mouvement des Survivant.e.s depuis sa prise de poste en 2019 comme Conseillère Spéciale du Président en matière de violences sexuelles; était fructueuse. Madame Mulop a accepté de piloter un groupe d'experts pour travailler sur les questions de réparations. Ravie de revoir Tatiana Mukanire, elle a introduit la séance chaleureusement en s'adressant à ses collaborateurs : « Aujourd'hui, nous recevons une héroïne de notre pays ». Tatiana Mukanire s'illustre par un travail acharné avec le Mouvement des Survivantes depuis sa création en 2017. Sa mission est d'être la voix des sans voix et de se battre à tous les niveaux pour que la société change. Le Mouvement compte aujourd'hui plus de 4000 membres dans 4 provinces du pays.

Le 14 et le 15 septembre prochain, Thésée-Aurore Makaba et Tatiana Mukanire seront à nouveau à Kinshasa pour deux journées d'ateliers nationaux de validation du plan d'application du communiqué conjoint et de son Addendum en matière de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Rappelons que la RDC s'était engagé à l'établissement d'un fonds national de réparations pour les survivant.es de violences sexuelles liées aux conflits en 2019, par la signature de l'addendum au communiqué conjoint.

LE MODELE DE PANZI

Élaboré par le Docteur Mukwege, le Modèle de Panzi organise une prise en charge globale des survivant.e.s de violences sexuelles s'articulant autour de 4 piliers qui permettent aux survivant.e.s de se reconstruire, d'être indépendantes et de se réinsérer dans la société de façon pérenne, notamment en passant par nos One Stop Centers.

© Photo Josh ESTEY

Arrivée au One Stop Center

Hôpital de Panzi, Centre Hospitalier de Mulamba, le Centre Hospitalier de Bulenga ou la Clinique Panzi de Kinshasa

Départ du One Stop Center

Activités réalisées dans chaque pilier au sein des différents projets de la Fondation Panzi, à l'Hôpital de Panzi, dans nos centres hospitaliers et dans toutes les zones dans lesquelles nos projets sont actifs

Période du 25 juillet 2020 au 25 août 2020

SVS = survivantes de violences sexuelles / VBG = violences basées sur le genre / PEP = Prophylaxie post-exposition / APS = Assistant psycho-social / OSC = One Stop Center / MUSO = Mutuelle de Solidarité /

PILIER MÉDICAL

Du 26 Juillet au 23 Août, le Médical a réalisé plusieurs activités dans différentes zones de santé et formations sanitaires partenaires, et le contexte sécuritaire était généralement rassurant, excepté dans la Zone de Santé de Fizi où des affrontements ont eu lieu entre des groupes armés et des incursions dans l'Aire de Santé de Lubichako dans la nuit du 1er août où l'on dénombre plusieurs cas de viol, ainsi que dans la Zone de la Ruzizi où un élément des FARDC a tiré sur la population et a tué 11 personnes

- **248** patientes SVS pris en charge (67 à l'Hopital de Panzi, 3 au Centre Hospitalier de Bulenga, 6 au Centre Hospitalier de Mulamba, 7 à Katana, 3 à Walungu, 3 à Lemera, 14 à Bunyakiri, 2 à Nyangezi, 7 à Minova , 2 à la Clinique Panzi de Kinshasa, 14 à Ruzizi, 18 à Fizi, dans l'aire de santé de Lubichako et 109 dans les zones d'intervention du *projet Umbrella* de la Fondation Panzi), et 109 étaient éligibles à la prévention PEP. Toutes ces patientes ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial et 152 d'une écoute et d'orientation légales.

- **34** patientes ont été opérées pour prolapsus génitaux et sont toutes sorties guéries avec moins de dix jours d'hospitalisation (20 à l'Hopital de Panzi et 14 au Centre Hospitalier de Bulenga)

- **5** femmes porteuses de fistules uro-génitales ont bénéficié d'une chirurgie réparatrice à l'Hopital de Panzi

- **79** accouchements ont eté réalisés (59 au Centre Hospitalier de Mulamba, 20 au Centre Hospitalier de Bulenga), avec 28 césariennes réalisées en urgence dont 75% étaient des cas référés d'autres structures.

-**163** patients traités en ambulatoire (95 au Centre Hospitalier de Bulenga, 34 au Centre Hospitalier de Mulamba, 3 enfants et 2 de leurs parents ont été pris en charge par le projet AMADE à Kavumu-Bunyakiri et Minova, et 27 à Kamituga dont 14 enfants du Centre de Récupération Scolaire (CRS) et 13 professionnelles de sexe et autres vulnérables, 4 enfants du CRS à Mwana), pour différentes pathologies. Le paludisme simple, la fièvre typhoïde et le syndrome grippal constituent les principales causes de consultation.

- **101** patients pris en hospitalisation (71 au Centre Hospitalier de Bulenga, 29 au Centre Hospitalier de Mulamba et 1 enfant du CRS de Kamituga), avec 55% des patients souffrant de paludisme grave.

- **2** patientes victimes d'agression physique ont été reçues à Bunyakiri.

- Une conférence portant sur la fragilité et la pratique de la compassion a été animée à l'intention du personnel soignant de Panzi par le Professeur Bernard Ugeux, et co-animée avec le Professeur Denis Mukwege. Le sujet a permis aux soignants de reconnaître qu'ils ne sont qu'humains, et que c'est en prenant conscience de leurs propres fragilités et leurs vulnérabilités qu'ils comprendront celles de leurs semblables en quête d'aide.

- Situation Covid-19: au 23 Août, la RDC a atteint 9912 cas positifs confirmés, avec 254 décès et 671 cas encore actifs, et 298 cas dans la province du Sud-Kivu, soit 3 nouveaux cas.

PILIER PSYCHOSOCIAL

-**824** nouveaux cas ont été pris en charge par le pilier psychosocial dans les 3 OSC et sur les autres sites de la Fondation Panzi au sein de la communauté

-**130** patients sont venus au rendez-vous pour compléter les services de prise en charge psychosociale,

-**249** cas sont des survivant.e.s de violence sexuelle parmi lesquels **66** sont des mineurs.

-**27** cas de prolapsus et **6** cas de fistule ont été également pris en charge.

-**58** survivants ont été déchargés après rétablissement de leur équilibre émotionnel.

-**31** séances d'écoute active et **33** visites à domicile ont été effectuées par des psychologues et APS auprès de **33** enfants des CRS de Luhwindja et Kamituga,

-**27** enfants ont été visités à leurs domiciles par les agents psychosociaux du Projet *Les Enfants de Panzi et d'Ailleurs,*

-Réalisation de **9** séances d'éducation thérapeutique avec les parents des enfants SVS de Kavumu et Bunyakiri sur les signes et symptômes de la souffrance psychologique chez les enfants ayant subi des traumas dont les violences sexuelles.

-Réalisation de **3** séances de psycho-éducation avec **72** patients souffrant du diabète sur « comment gérer le stress généré par la maladie du diabète ».

-Accueil de **17** nouvelles bénéficiaires dans les Safe House du projet *Save the Girls* de la Fondation Panzi pour une prise en charge psychologique et l'apprentissage des métiers,

-Réalisation d'une supervision psychosociale aux CH Mulamba et au CH Bulenga où pendant 5 jours, nous avions travaillé avec l'équipe psychosociale, le para juriste et les médecins directeurs des 2 CH sur les outils de prise en charge psychosociale et leur interprétation.

-Réalisation de 4 séances de travail avec les formateurs du Centre Régional de Formation (RTF) pour la production d'un module de formation harmonisé entre le RTF et la Fondation Panzi sur la prise en charge holistique des survivant.e.s de violence sexuelle et basée sur le genre.

-Formation pendant 2 jours de **17** psychologues et **6** infirmiers de l'HGR Panzi, Ciriri, Bagira et de la prison centrale de Bukavu sur les principes de base de la prise en charge psychosociale en situation d'urgence.

-Formation multi-sectorielle au Tanganyika avec les collègues du P*rojet Prévention et Réponse aux Violences Basées sur le Genre de la Fondation Panzi*.

-Supervision des activités psychosociales sur les 3 sites du *Projet de Prévention et Réponses aux Violences Basées sur le genre sur* les sites de Kaziba, Idjwi et Mwenga,

-Evaluation et vérification de la traçabilité des diagnostics psychosociaux dans les différents dossiers des patients SVS pris en charge à l'HGR Panzi,

- Impression des outils de travail pour l'APS de la Clinique Juridique de Mwenga,

-Séance de travail avec le Professeur Mukwege et l'équipe des staffs de la Fondation Panzi détachés en République Centrafricaine sur le protocole de prise en charge psychosociale.

-Formation des relais communautaires de la Zone de Santé de Kaniola sur la prise en charge psychosociale des patients avec problèmes psychologiques.

PILIER JURIDIQUE ET LEGAL

-Un total de **385** demandes d'assistance ont été reçues par le Pilier Légal dont 56 cas de VS ; 305 cas de VBG et 24 cas fonciers. Ainsi, les dossiers de VS ont été attribués aux avocats pour étude, constitution des éléments des dossiers, rédaction des plaintes et suivi judiciaire. Quant aux dossiers conciliés, 97 ont été clôturés par conciliation des parties en litige dont 96 dossiers de VBG et 1 dossier de conflit foncier.

Suivi judiciaire des dossiers

66 dossiers ont été régulièrement suivis devant les instances judiciaires compétentes tant civiles que militaires (polices, parquets, auditorats, cours et tribunaux).

Pour la clinique juridique de Bukavu :

30 dossiers suivis : **2** plaintes ont été déposées dont 1 au parquet près le Tripaix Bukavu et 1 au Parquet près le TGI Bukavu, 2 dossiers suivis devant le tribunal pour enfant, 2 dossiers pendant devant le parquet près le TGI Bukavu **,**1 dossier suivi devant le TMG Bukavu, 2 dossiers envoyés en fixation au TGI Bukavu

3 nouveaux dossiers introduits à la police et attendent un numéro PV.

Dans le cadre du projet PIAH :

9 dossiers ont été régulièrement suivis devant les instances judiciaires dont ***:***

A UVIRA*,* 2 dossiers ont été suivi dont **1** dossier qui a été introduit au TGI Uvira et **1** autre dossier plaidé et pris en délibéré par le TGI Uvira.

A IDJWI NORD, 2 dossiers ont été suivis dont : 1 dossier introduit au parquet près le Tripaix, 1 dossier *jugé* par le Tripaix Idjwi par condamnation de l'auteur pour cessation de trouble de jouissance ;

A KAMITUGA, 3 dossiers ont été suivis

A SHABUNDA, 2 dossiers ont été suivis dont : 1 dossier a été introduit au parquet près le Tripaix de Shabunda et 1 autre dossier introduit en justice

Dans le cadre du projet financé par GIZ

A IDJWI SUD, 5 dossiers suivis : dont 3 dossiers introduits au parquet près le Tripaix d'Idjwi Nord et 2 dossiers ont été plaidés.

Dans le cadre du projet financé par Fonds Mondiale

A KAVUMU, 2 dossiers suivis dont : 1 dossier introduit au parquet de Kavumu et 1 dossier transféré et introduit au parquet de Kavumu avec prévenu en détention.

Dans le cadre du projet Umbrella : 11 dossiers ont été suivis

A LEMERA, 7 dossiers ont été suivis

A KANIOLA 4 dossiers sont en cours dont 2 au Parquet près le TGI Kamituga pour fixation et 2 au tribunal de paix de Walungu.

Sensibilisation

Tout en respectant les mesures préventives du Covid-19 ; la **sensibilisation communautaire** a porté sur **78** séances (et où 107 ménages ont été touchés par des sensibilisations de porte à porte) organisées en vue d'une information plus

large de la communauté sur des thématiques de droit. Un total de **3199** personnes a été touché dont 1024 hommes et 1782 femmes, 157 filles et 236 garçons.

Les thèmes abordés :

Les activités de la Fondation Panzi et les rôles de la Clinique Juridique ; les violences domestiques ; que doit-faire la victime d'un acte de violence sexuelle ou basée sur le genre ; les conséquences du mariage précoce et forcé ; les violences basées sur le genre ; présentation de la Clinique Juridique ; le proxénétisme et le souteneur ; les violences physiques ; la gestion commune des biens du ménage ; les violences sexuelles ; le mariage civil en droit congolais ; l'accompagnement des femmes pour l'accès à la terre ; les conflits fonciers ; les VBG et les éléments de preuves en cas de viol; barrons la route aux VSBG ; l'héritage en droit civil congolais ; la résolution pacifique des conflits; l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme ; l'enregistrement des enfants à l'état civil congolais ; le délaissement d'enfant ; le divorce ; la prise en charge des VVS par la Fondation Panzi ; la différence entre le sexe et le genre ; les violences conjugales ; l'égalité devant la loi ; la conséquence des grossesses précoces ; les mesures barrières contre la Covid-19 ; les catégories d'héritiers en droit congolais.

Emission radio

A ces sensibilisations communautaires ont été jointes des émissions radio en vue de toucher un plus grand nombre des personnes ; ainsi **29** émissions ont été produites, diffusées et/ou rediffusées dans l'axe Idjwi Nord à la radio Obuguma ; dans l'axe Shabunda à la Radio Mutula ; dans l'axe Uvira à la radio Le Messager du Peuple ; dans l'axe Idjwi-Sud à la radio Kalinga; dans l'axe Mwenga et Kamituga à la radio Salama, dans l'axe Luvungi à la radio Flash FM ; dans l'axe Kaziba à la radio Umoja et RTNK, dans l'axe Miti-Murhesa et Kabamba à la radio Gorilla et dans l'axe Bukavu à la radio Maendeleo et Mama Radio.

Les thèmes abordés par ses émissions ont essentiellement porté sur : les formes de VS ; la protection des enfants ; la conséquence de leur délaissement ; la prostitution forcée ; le mariage forcé ; que doit faire la victime des VS ; le harcèlement sexuel en milieu du travail ; les droits des enfants nés hors mariage ; que doit-faire la victime de viol ; le harcèlement sexuel ; le mariage civil en droit congolais ; le viol et l'attentat à la pudeur et les droits de la femme à la justice.

Autres activités réalisées

-Suivi de l'évolution des activités de construction des Cliniques Juridiques de Kaziba et d'Idjwi pour le compte de la GIZ ;

-Pour le projet PIAH, une caravane juridique a été organisé dans l'axe Luvungi en prélude de l'audience foraine qui y est tenue depuis le lundi 24 Août au 02 septembre 2020;

-Pour le projet Tushinde ; 15 dossiers ont été accompagnés en audience foraine tenue à Bunyakiri appuyée par ABA Roli où il y'a eu 11 jugements de condamnation et 3 jugements d'acquittement.

-Une mission a été réalisée à Mwenga dans la cadre du projet GIZ pour inspecter l'emplacement de la parcelle proposée pour la construction de la clinique juridique dans cet axe ;

-Une mission conjointe PRVBG CDE et PRVBG Umbrella été effectuée à Bulenga pour de mettre fin au conflit d'identification et de prise en charge judiciaire des dossiers des survivants des VBG par les 2 Cliniques Juridiques qui y sont opérationnelles ;

-Toujours dans le cadre du projet PRVBG ; il y'a eu finalisation du devoir de compulsation des dossiers à passer chambre foraine. De ce fait, une descente a été effectuée à la prison de Kabare pour vérifier si tous les détenus étaient en détention **malheureusement sur les 17 dossiers qui étaient déjà compulsé ; seuls 10 prévenus étaient en détention ;**

-Pour le projet PIAH, une mission a été réalisée à Uvira en prélude de l'audience foraine prévue dans l'axe Luvungi. Cette mission a porté sur la notification des dates d'audiences aux parties mais aussi sur la levée copie des dossiers.

-Suivi des activités de fabrication de meubles du bureau de la Clinique Juridique d'Idjwi Sud ;

-Pour le projet ECI ; une mission de supervision a été réalisée à Miti, Kaziba et à Birava pour répertorier les dossiers à introduire aux cadastres ;

-Réunion avec Renadef au sujet du rapportage des activités dans le Projet *Appui à la Prise en Charge Judiciaire des Victimes de Violences Sexuelles et des Population Clés* financé par Fonds Mondial**.**

-Réunion d'évaluation de l'exécution du projet PRVBG avec le Fonds Social de la RDC

-Participation à la réunion de la task force TFJPI pour l'évaluation de l'audience foraine de Bukanga .

PILIER REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE

La réinsertion socio-économique reflète les activités d'entrée en phase de développement pour ces femmes ayant subis des violences de tous genres et ayant été suivies en phase d'urgence au sein des 3 autres piliers.

Prise en charge en transit

Les activités de prise en charge en hébergement transitoire composées des activités sociales (l'intégration sociale, initiation à la découverte de l'univers), des activités psychosociales avec différentes approches de masse, des services médicaux, des services de protection (hébergement, octroi du kit d'hygiène, alimentation) etc., ont été organisées en faveur de **78** personnes dont **53** bénéficiaires directes et **25** dépendants.

Ils ont tous bénéficié d'une alimentation équilibrée et saine et d'un encadrement social. Des kits d'hygiène leur ont été offerts.

Apprentissage

Les activités d'apprentissage sont en cours d'exécution dans certains axes dans le respect des mesures barrières tel que décrétées par le président de la République.

Dans l'axe Sud :

- Formation des Bénéficiaires CEP 8 séances de formation du Champ Ecole Paysans avec comme thèmes :

- Choix des semences, les techniques de labour, les techniques modernes des semis.

- Les distanciations des cultures (écartement),

- Mode d'épandage des fertilisants (Fumier et Compost),

- Des 75 % des bénéficiaires qui ont suivi la formation, 50% sèment le haricot en ligne avec respect des écartements et utilisent le fumier comme fertilisant et 25% sèment de haricot à la volée mais avec respect des écartements.

Toutes les bénéficiaires formées maitrisent les techniques culturales et le mode d'épandage du fumier et compost. Les absences ont été visible dans ce mois mais également les semences non encore disponible.

- Semis de Haricot CEP Nous avons semé le Haricot pure en ligne sur un écartement de 30cmx30cm avec fumier sur une surface de 700 mètres carré Le taux de levée significatif

- Visite des champs de Bénéficiaires Kashanga / Kashozi / Chirimiro / Muchingwa. Au total 39 Bénéficiaires ont été visités au labour, mesurage des champs et à la récolte.

-Une bénéficiaire a récolté environ 220KG d'aubergines.

-Une bénéficiaire a pris en location d'un champ après avoir vendu ces récoltes tiré dans son champ pour augmenter les surfaces cultivables. Les bénéficiaires s'inquiètent de l'arrivée des semences en retard pouvant les exposer aux intempéries de la pluie.

- Le labour profond recommandé pour la culture de haricot est respecté par les bénéficiaires.

-Drainage CEP : Nous avons réussi à drainer 2 drains dans le CEP murant 100m de long.

- Repiquage CEP : Nous avons repiqué plus ou moins 350 Aubergines

-Arrosages CEP : Plus ou moins 14.000 litres d'eau ont été utilisées pour arrosage des plants d'aubergines repiqués 100 % des plants repiqués présentent une bonne croissance, on espère à une bonne production élevée.

A Kaziba

Les activités pour ce mois se sont déroulées dans un climat calme et bon pour les trois premières semaines mais dans la dernière semaine, les activités ont été déséquilibrées par la mort de la Mwamikazi de Kaziba. Pour respecter les consignes de la coutume, les bénéficiaires ont arrêté de travailler pendant une semaine.

Malgré tout cela, les activités dans ce mois ont porté sur les visites et le mesurage des champs des bénéficiaires, le suivi à la récolte dans le champ des bénéficiaires. 6 hectares mesurés et 220 Kg d'aubergines sont des résultats que nous avons de la part des bénéficiaires.

Plusieurs bénéficiaires souhaitent trouver des marchés afin de vendre leurs produits, il serait mieux de songer aux coopératives agricoles qui centraliseraient toutes les récoltes et qui à leur tour fourniraient les maisons commerciales.

Les recommandations sont :

- Disponibiliser les visibilités aux agents impliqués dans le projet,

- Faire parvenir les semences le plus tôt possible pour permettre aux bénéficiaires d'aller au même rythme que le calendrier agricole.

Sensibilisation

Sur tous les sites d'intervention de la Fondation Panzi, des sensibilisations sur le respect des mesures barrières continuent à être faites.

Dans l'axe Sud, le mardi 18.08.2020 à 18 h, une émission sur le travail de la Fondation Panzi et ses piliers, mais aussi sur les services organisés par le projet Dorcas Rural en faveur des bénéficiaires et de toute la communauté de la plaine de la ruzizi a été tenue à la Radio Flash FM de Kamanyola.

Production et promotion

Mutuelle de solidarité (MUSO)

Tout le long du mois d'aout nous avons pu suivre **305** Mutuelles de Solidarité, réparties sur les différents sites d'intervention à savoir Kaziba, Kamanyola, Katogota, lubungi, Bwegera, Bulenga, Kavumu, Katana, Kalehe, Mulamba, Luhwinja, Idjwi, Bunyakiri et Kamituga,

Ils ont fait participer **2.835** personnes membres dans leurs assemblées générales dont 2.493 femmes et 342 hommes.

Les activités des MUSO reprennent de mieux en mieux depuis que le confinement a pris fin.

Certaines MUSO ont déjà initié des projets de vie comme la MUSO Tunza qui a opté pour l'élevage des chèvres. Elle possède 5 chèvres dont 2 petits. Les MUSO de Kaziba ont opté pour un projet d' agriculture et qui a mis en place un champ maraicher, la MUSO Mapendo Kachiri-Bunyakiri a mis en place un moulin à mazout.

Association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC)

Nous avons remarqué pendant nos missions de suivi qu'il n'y a pas eu des nouvelles AVEC, mais les cotisations des membres des anciennes se sont poursuivies :

Pour ce mois d'aout 8.872 parts ont été achetées pour une valeur de 10.560 $USD, moins les remboursements de la période

Centre Nobela (Point de production et de vente)

Après la période de confinement, les bénéficiaires affectées dans les différents Centres Nobela ont perdu le contact avec leurs clientèles ce qui constitue un problème pour elle. Un étude est en train d'être faite avec les bénéficiaires afin d'arriver à mettre sur pied une technique de marketing qui puisse leurs permettre de reconquérir leur clientèle.

Activité Génératrice de revenus (AGR)

Les fluctuations du taux de change continuent à poser un problème sur le marché, mais les bénéficiaires ont trouvées une façon de s'adapter de manière à ce que leurs activités ne puissent plus en souffrir.

Nous avons suivi au courant de ce mois, au total 24 AGR individuelles et communes des bénéficiaires éparpillées sur nos différents sites d'intervention.

Les différents ateliers de couture mis sur pied par les bénéficiaires, ainsi que les activités de vannerie, de mécanique, d'art culinaire et autres évoluent bien. Soulignons que nous constatons un relâchement dans le respect des normes de distanciation sociale ; 9 Parents d'enfants bénéficiaires ont été subventionnés.

Production agro-pastorale

Axe Kaziba :

-Deuxième labour 10 m x 12 m,
-Récolte d'aubergine, 75 kg d'aubergine récoltes.
-Suivi des champs des bénéficiaires où nous avons collecté quelques semences de pomme de terre dans le champ des bénéficiaires qui en ont produit sur les semences qui leur avait été octroyés
-Sarclage de champ de haricot,
-Récolte de 175 kg de choux et 60 kg d'aubergine,
-Formation sur les différentes techniques de mélange des produits phytosanitaires (insecticide et fongicides) et leurs utilisations sur les plantules,

Axe Luhwinja :

Les activités du clapier sont régulièrement suivies par l'animateur. Actuellement, il reste 19 géniteurs dont 2 males et 17 femelles. Dans le jardin scolaire sont plantés des choux blancs sur une superficie de 228 m2. Ces deniers sont au stade du sarclage.

Axe Katana :

Pour la préparation de la saison culturale, tous nos bénéficiaires sont toujours dans leurs activités de préparation des champs ; le taux d'échange pose problème dans les AGR de nos bénéficiaires.

Le mois d'Aout 2020 a été principalement consacré aux activités de sarclage, traitement et fixation des tuteurs sur les cultures de tomates à Lwiro ; et les visies aux champs des bénéficiaires à Kankule, Biyenga et Chahoboka ; arrosage et binage pour les jeunes plantules des cafés et la préparation de la saison A à Kakondo.

A Lwiro:

-Sarclage d'une surface de 7560 m² soit ≈ 0,8ha sarclé
-Apparition de pommes sur la culture de choux-fleurs et sur la culture d'aubergine, épandage de la cendre sur la culture de carotte pour favoriser le développement des racines légumes . La main d'œuvre s'avère insuffisante.

Fixation et traitement phytosanitaire LWIRO Les tuteurs sont fixés sur les tomates et les plantes sont traités Les plantes sont

traités Les plantes sont protégés contre l'humidité du sol et apparition de quelques fruits mûres. Retard sur la fixation des piquets et manque de produits phytosanitaires efficaces

Champs école des bénéficiaires:

45 champs de bénéficiaires ont été visités. Les bénéficiaires manifestent leur bravoure.

Arrosage et binage pour les jeunes plantules de cafés de Kakondo. Les plantules sont bien entretenues et bien arrosées. L'humidité du sol est bien maitrisée pour la bonne croissance des jeunes plantules de cafés

Premier labour à Kakondo, une partie de champ est déjà labouré. Une surface de 10000m² soit ≈ 1ha est labouré

Difficultés rencontrées:

- Rareté de la pluie pour débiter les activités agricoles ;

- Manque de semences pour préparer la saison culturale

- Manque d'outils aratoires.

Suggestions:

- Subventionner les bénéficiaires avec de la semence.

-Disponibiliser un moyen de transport au moniteur pour mener à bien les visites aux domiciles et aux champs des bénéficiaires.

Axe Sud : Plaine de la Ruzizi

Les bénéficiaires s'occupent déjà de la préparation des champs pour la saison A.

Construction d'habitats pour les bénéficiaires

Dans cette thématique de l'amélioration de l'habitat des bénéficiaires qui stipule la construction de 42 maisons dont 9 à Kavumu et 18 à Katana, la construction des maisons en faveur des bénéficiaires est en cours.

Signalons que sur les 42 maisons qui doivent être construites en faveur des bénéficiaires, nous sommes à la 25e maison. Dans l'axe Kavumu-Kalehe.

Protection de l'enfance

Au début de ce mois, les activités de protection de l'enfance dont les CRS, la prise en charge à l'Aire de Jeux et la scolarisation des élèves ont repris. Sur tous les autres sites d'intervention, les activités reprennent également. Il sied de noter qu'il y a une tendance au relâchement des mesures de distanciation sociales sur lesquelles on devrait faire un rappel.

* 29 enfants ont été encadrés à l'Aire des Jeux avec des activités créatives, récréatives et imaginatives et compétences de vie. Il s'agit de 16 filles et 13 garçons.

Les travaux de désinfection de l'Aire de Jeu à l'Hôpital Général de Référence de Panzi sont attendus la semaine prochaine afin que les enfants regagnent leur espace habituel.

Coordination

- Renforcement des capacités de la formatrice en savonnerie (pour la diversification des savons dont le liquide, le médical et les détergents).

- Suivi des activités dans les 5 points de vente de la Maison Dorcas.

- Suivi des approvisionnements en intrants de formations, nourritures

- Suite des pourparlers avec la Clinique Juridique pour l'instauration du cours de Droit dans le programme de formation à la Maison Dorcas.

- Travail sur les spécifications techniques des différents kits de formation pour les sites de Mulamba et Bulenga ;

- Travail sur le module de formation en compétences d'affaires ;

- Visite de l'Usine de production du Jus ;

- Travail avec le coordonnateur du *Projet Save The Girl* sur le plan de réinsertion des femmes bénéficiaires ;

Equipe de communication:

Rédaction

Bernardin SEBAHIRE
John ACHIZA
Maud-Salomé EKILA

Conception et mise en page

Maud-Salome EKILA

Images

Daniel MUSAKA
Stone BIRINDWA
Arsène LWABANDJI
John ACHIZA